

ARTICLES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2024-2025

(à vous procurer au magasin de votre choix)

2^e année

- 1 règle de 30 cm
- 6 duo-tangs avec attaches (inscrire le nom de l'enfant sur le dessus)
- 3 pochettes protectrices
- 3 duo-tangs avec attaches et pochettes (inscrire le nom de l'enfant sur le dessus)
- 4 cahiers d'écriture **interlinés et pointillés** #12-182
- Dans un étui à crayons :
 - 24 crayons de couleurs (aiguisés)
 - 24 feutres de couleurs
- Dans un autre étui à crayons :
 - 10 crayons de plomb **HB** (aiguisés)
 - 1 paire de ciseaux
 - 1 bâton de colle 42 g
 - 1 règle de 15 cm
 - 2 gommes à effacer (en prévoir d'autres dans votre réserve pour l'année)
 - 1 taille-crayons avec réservoir qui visse
 - 2 surligneurs (de couleurs différentes)
 - 2 marqueurs à tableau blanc à pointe fine (en prévoir d'autres dans votre réserve pour l'année)
- Sarrau, tablier ou chemise pour protéger les vêtements (identifié au nom de l'enfant)



Pour l'éducation physique : Votre enfant devra avoir un t-shirt, un short, des espadrilles et une paire de bas.

- 1 sac en tissu pour ranger le linge d'éducation physique (identifié au nom de l'enfant)

IMPORTANT :

TOUS LES ARTICLES (CAHIERS, CRAYONS, GOMMES À EFFACER, ETC.) DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS AU NOM DE L'ENFANT.

Veuillez prendre note que tous les articles scolaires de fantaisie (crayons, gommes à effacer, règle et autres) sont interdits à l'école. Ces articles amusants et attirants sont trop souvent cause de vols, pertes et distractions chez l'enfant. À cet effet, nous comptons sur la collaboration des parents. Tout le matériel en bon état de l'année précédente peut être réutilisé.